

Population et pauvreté à Dakar

Philippe Antoine et Soukeynatou Fall

Des études récentes menées dans les pays en développement d'Asie et d'Afrique subsaharienne mettent en exergue une recrudescence de la pauvreté en milieu urbain (Amis 2002). L'augmentation des densités démographiques, l'insalubrité et l'insécurité se conjuguent avec la précarité des conditions de vie des populations (Brockerhoft et Brennan 1997). Parmi les pays d'Afrique subsaharienne, le Sénégal est l'un des plus urbanisés : plus de 40 % de sa population réside en milieu urbain et la région de Dakar concentre 54 % de cette population urbaine. La paupérisation va croissante et les inégalités sont exacerbées par les stratégies développées par les uns pour s'éloigner du spectre de la pauvreté et par les autres pour trouver les moyens de survivre dans un environnement urbain où l'accès à l'emploi et au logement demeure un luxe pour de larges couches de la population. Ces diverses stratégies contribuent à l'augmentation de la fracture entre pauvres et non-pauvres.

La pauvreté apparaît comme un phénomène multidimensionnel qui peut se traduire, entre autres, par des privations en rapport avec le pouvoir d'achat, le capital humain, le capital social et le capital productif (Thorbecke 2003). En s'appuyant sur les données de l'enquête réalisée en 2001 à Dakar par l'IRD et l'IFAN-Cheikh Anta Diop (Antoine et Fall 2002), il s'agit d'appréhender la précarité des conditions de vie et l'accroissement des inégalités dans la capitale. La pauvreté sera abordée principalement à travers des indicateurs liés à l'équipement des ménages afin de caractériser certains déterminants de la pauvreté urbaine. L'étude des conséquences du phénomène sur la satisfaction des besoins essentiels des populations, notamment en matière d'éducation, constitue un des principaux axes de la réflexion.

1. Catégorisation des ménages à partir de la "pauvreté d'existence"

La question de la pauvreté est souvent posée en termes monétaires. Pourtant la dégradation des infrastructures et de l'habitat en milieu urbain, les conditions d'accès au logement, le faible équipement de nombreux ménages mettent en exergue la qualité du cadre de vie comme étant l'un

des indicateurs à partir duquel la pauvreté urbaine peut être appréhendée. Désignée sous le vocable de “pauvreté d’existence” (Lolivier et Verger 1997), cette dimension du phénomène est souvent privilégiée dans le cadre des travaux de recherche sur la pauvreté réalisés sur la base de données d’enquête comme les Enquêtes Démographiques et de Santé (Hewett et Montgomery 2001 ; Fall et Sylla 2000 ; Fall et Ohashi 2002) qui fournissent des indicateurs relatifs aux conditions de vie et aux biens d’équipement possédés par les ménages.

L’enquête ménage conduite en 2001 (Antoine et Fall 2002) a permis de restituer la composition, l’habitat, le niveau d’équipement et l’environnement social des ménages à Dakar. Nous avons donc cherché à classer l’ensemble des ménages sur une échelle de “richesse” et de “pauvreté”. Voulant privilégier cette dimension, nous avons renoncé à recourir aux catégories socioprofessionnelles pour plusieurs raisons. D’une part, de nombreux ménages ont à leur tête un retraité, d’autre part, certaines professions déclarées sont relativement floues et difficiles à classer. Faute de connaissances exhaustives des revenus des ménages dans l’enquête, nous avons préféré dresser un profil des ménages fondé sur leurs conditions de vie.

Pour l’enquête conduite à Dakar en 2001 ¹, l’information disponible permet d’appréhender le niveau de vie selon deux dimensions, la qualité de l’habitat et le niveau d’équipement des ménages (Nzabandora et Yoda 2002). En analysant conjointement ces deux groupes de variables ², il a été possible de construire des “catégories sociales”, c’est-à-dire des groupes sociaux de ménages hiérarchisés sur une échelle de niveau de vie. L’analyse des profils des ménages élaborés respectivement à partir de l’habitat et l’équipement dénote une forte liaison positive entre ces deux caractéristiques et confirme qu’ils illustrent l’un et l’autre les conditions de vie des ménages. Cette démarche comporte toutefois quelques limites. En effet, seul un aspect particulier des conditions de vie est pris en considération en privilégiant la possession d’un équipement moderne et donc un mode de vie occidentalisé. La valeur ou la richesse peut obéir à d’autres considérations qui ne sont pas prises en considération dans l’enquête. Par exemple des signes extérieurs de richesse comme les habits traditionnels ou les parures de bijoux ne sont pas retenus par notre indicateur.

¹ Le projet de recherche intitulé « Crise, passage à l’âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar » a bénéficié d’un financement du Codesria dans le cadre du programme d’appui aux sciences sociales.

² Une analyse des correspondances multiples sur les variables de chacune des séries, permet d’analyser les liaisons existant entre elles. Ensuite une classification ascendante hiérarchique sur cette analyse globale permet de répartir les ménages dans les cinq catégories sociales retenues.

L'habitat est caractérisé par le type de logement, la nature des matériaux de construction (murs, sol, toit), le type de toilettes, l'abonnement ou non à l'électricité et le mode d'approvisionnement en eau (Tableau 1). Sont également pris en considération l'état d'entretien (état de la peinture des murs) et l'environnement (présence d'eaux usées, de poubelles débordantes). Enfin un indice de densité d'occupation du logement est créé : un ménage est dit sous-peuplé si le nombre de personnes par pièce est inférieur à 1 ; un ménage est dit normalement peuplé si la densité est comprise entre 1 et 2 personnes par pièce et surpeuplé quand il y a plus de deux personnes par pièce.

Les catégories sociales retenues ici sont au nombre de trois : pauvre, intermédiaire et aisée. Sur la base de cette catégorisation, on peut tenter une description de la situation à Dakar.

Par rapport à des enquêtes antérieures, les conditions d'habitat semblent s'améliorer. Par exemple la proportion des ménages qui n'avaient ni l'eau ni l'électricité était de 78 % en 1955 ; elle est tombée à 31 % en 1989 et selon notre enquête elle est de 10 % en 2001³. À l'inverse, les ménages qui disposent de l'eau et de l'électricité à domicile (y compris ceux qui ont l'eau dans la cour) sont passés de 8 % en 1955 à 46 % en 1989 et 75 % en 2001⁴.

La densité n'a, en revanche, pas beaucoup varié : si en 1989, 13 % des ménages vivaient à plus de 5 personnes par pièces, ils sont 8 % à vivre dans cette situation en 2001.

L'équipement des ménages est mesuré par le nombre d'unités possédées pour différents biens domestiques (Tableau 2). Parmi ces biens, on note le type de matériel utilisé pour la cuisine, le réfrigérateur, l'équipement mobilier (le salon), le téléphone fixe ou portable, le ventilateur, le téléviseur. Deux biens sont nettement plus rares dans les ménages : l'automobile et le climatiseur. Les dépenses d'entretien et de carburant pour l'un et d'électricité pour l'autre en limitent fortement l'usage.

³ Pour les données de 1955 voir Ministère du Plan (1962) et pour celles de 1989, voir Antoine *et al.* (1995).

⁴ Cet indicateur traduit aussi les efforts d'investissements de la SENELEC dont les ventes d'énergie sont passées de 604 GWh en 1983 à 1 350 GWh en 2002. Le nombre de clients durant cette période est passé de 159 000 à 470 000.

Tableau 1. Répartition des ménages et de la population selon les caractéristiques de l'habitat

	<i>% des- ménages</i>	<i>% de la population</i>		<i>% des- ménages</i>	<i>% de la population</i>
Type de logement			Matériaux du toit		
Villa/maison	2,5	2,1	Béton	47,3	45,8
Individuel	42,9	55,8	Tuiles/ardoises	19,0	20,5
Cour partagée	36,5	28,8	Tôle avec plafond	9,0	9,4
Immeuble	16,9	12,6	Tôle sans plafond	24,5	24,3
Baraque	1,2	0,8	Autre	0,4	0,1
Type de toilettes			Nature du sol		
Pas de toilettes	1,4	0,7	Carreaux	22,2	19,5
WC avec chasse	81,0	80,7	Ciment	76,1	79,2
Latrines	17,6	18,6	Terre/sable	1,7	1,3
Densité occupation			Alimentation en eau		
Sous-peuplé	4,9	2,8	Robinet intérieur	44,7	45,0
Peuplement normal	44,7	33,1	Robinet cour	38,5	38,5
Surpeuplé	50,5	64,1	Puits cour	1,8	1,4
Accès à l'électricité			Borne fontaine	7,7	9,7
Oui	81,6	85,7	Achat d'eau /Autre	7,3	5,4
Peinture du logement			Poubelles débordantes		
Endommagée	53,9	56,8	Oui	10,4	12,1
Présence d'eaux usées					
Oui	13,7	14,1			

Source : Enquête IFAN-IRD (2001).

Tableau 2. Répartition des ménages et de la population selon les caractéristiques de l'équipement

Nature de l'équipement <i>Modalités</i>	<i>% des ménages</i>	<i>% de la population</i>
Cuisine		
Cuisinière moderne	4,8	4,2
Gaz-bilibaneex / nopale	78,4	83,9
Charbon	8,3	8,0
Bois	1,1	1,7
Autre	7,4	2,3
Téléviseur		
0	45,4	35,3
1	48,2	55,3
2	6,4	9,5
Climatiseur		
Oui	3,7	3,7
Ventilateur		
0	59,3	53,1
1	29,8	30,1
2	10,9	16,8
Réfrigérateur		
0	56,7	49,6
1	38,1	42,0
2	5,2	8,5
Téléphone fixe		
Oui	33,6	43,2
Téléphone portable		
0	66,9	64,9
1	22,0	21,6
2	7,2	7,7
3	3,9	5,8
Fauteuil		
Aucun	55,0	47,2
1	11,3	9,8
Plusieurs	33,7	43,0
Automobile		
0	84,9	81,9
1	13,7	16,6
2	1,4	1,4
Présence d'une bonne		
Oui	30,1	32,7

Source : Enquête IFAN-IRD (2001).

Entre 1989 et 2001, l'équipement des ménages s'est amélioré : 43 % des ménages possèdent un réfrigérateur contre 29 % douze ans plus tôt ; de même pour le téléviseur 55 % contre 36 % en 1989. L'équipement en téléphone a fortement progressé : 34 % des ménages possèdent une ligne téléphonique fixe contre 7 % en 1989. Si l'on prend en considération le téléphone portable, c'est plus d'une famille sur deux qui en a au moins un. La possession d'une automobile reste plus rare : la proportion des ménages propriétaires d'une automobile est passée de 11 % en 1989 à 15 % en 2001. Au total, il apparaît que, comme en 1989, près de la moitié des ménages présente un niveau d'équipement quasi-nul. Alors qu'une fraction de la population reste totalement démunie, une autre semble voir sa situation s'améliorer, signe d'un écart grandissant entre les catégories sociales.

2. La pauvreté à Dakar

Il ne s'agit pas dans ce texte de mesurer le niveau de pauvreté, mais plutôt de décrire certaines caractéristiques de la pauvreté dans la capitale, ainsi que d'identifier les déterminants et les conséquences de celle-ci.

2.1. Profil d'ensemble de la pauvreté à Dakar

Selon la typologie des trois catégories de ménages retenues, plus de la moitié (54,5 %) des ménages dakarois peuvent être considérés comme pauvres⁵ (dont près de 17 % comme très pauvres), environ un tiers (30,4 %) comme intermédiaires et seulement 15,1 % comme aisés (Tableau 3).

Le tableau 3 suggère par ailleurs que si l'appartenance d'un ménage à l'une des trois catégories sociales n'est liée ni au sexe du chef de ménage (CM), ni à la taille du ménage, il n'en va pas de même de l'âge et du niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, alors que plus du tiers des ménages pauvres sont dirigés par des personnes de moins de 40 ans, seuls 18,8 % et 16,6 % des chefs des ménages respectivement aisés et intermédiaires sont de ce groupe d'âge. Le tableau 3 indique en outre qu'il y a une relation positive entre le niveau d'instruction et le degré d'aisance des ménages. On relève ainsi une forte proportion d'analphabètes chez les

⁵ Cette proportion de pauvres à Dakar en 2001 est à rapprocher d'autres informations qui donnaient respectivement 46 % de pauvres en 1991, 58 % en 1994 et 51 % en 1996 (Razafindrakoto et Roubaud 2002).

pauvres et à l'inverse de gens instruits⁶ dans les ménages relativement aisés. Mais des situations contraires existent aussi : certains chefs de ménage non instruits sont riches (des commerçants principalement). A contrario, parmi les pauvres "instruits" (la plupart n'ont guère dépassé la classe de troisième), on trouve de petits artisans et des employés peu qualifiés. Enfin, on note que, contrairement à une idée répandue, les ménages pauvres, à Dakar, sont de taille un peu plus petite que les autres ménages (souvent leur chef est plus jeune aussi) (Daguenet 2003).

Tableau 3. Caractéristiques des ménages dakarois selon la catégorie sociale

Caractéristiques	Catégorie sociale			
	Aisée	Intermédiaire	Pauvre	Ensemble
Sexe du CM				
Masculin	76,9 %	72,3 %	76,8 %	75,5 %
Féminin	23,1 %	27,7 %	23,1 %	24,5 %
Age du CM				
Moins de 40 ans	18,8 %	16,6 %	34,9 %	26,9 %
40-49 ans	28,5 %	27,4 %	16,5 %	21,6 %
50-59 ans	26,0 %	23,2 %	22,7 %	23,4 %
60 ans et +	26,7 %	32,8 %	25,9 %	28,1 %
Niveau d'instruction CM				
Aucun	14,5 %	28,9 %	63,4 %	45,6 %
Primaire	17,0 %	25,0 %	20,8 %	21,5 %
Secondaire et +	68,5 %	46,1 %	15,8 %	32,9 %
Proportion d'enfants de 6 à 15 ans				
Scolarisé	97,2 %	91,7 %	60,8 %	77,4 %
Apprenti ou aide familial	3,0 %	2,3 %	18,1 %	10,2 %
Taille moyenne du ménage	8,0	8,8	6,0	7,2
Proportion de ménages	15,1 %	30,4 %	54,5 %	100 %

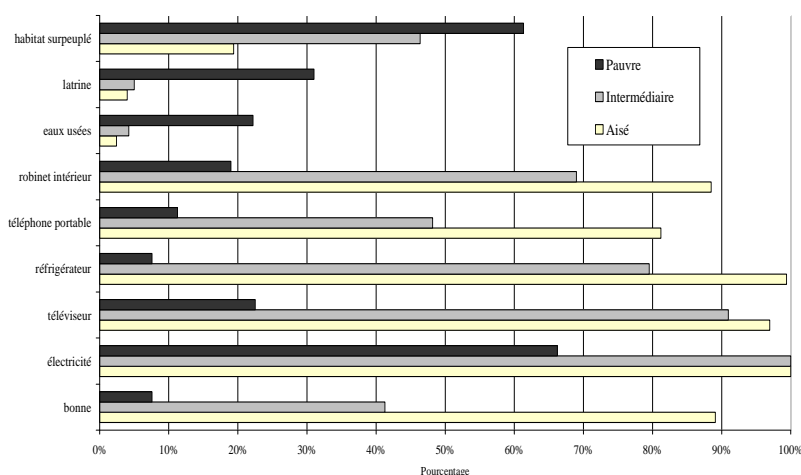
Source : Enquête IFAN-IRD (2001).

La figure 1 permet d'illustrer quelques caractéristiques majeures qui distinguent les différentes catégories sociales. L'habitat surpeuplé, la

⁶ La catégorie de niveau d'instruction "secondaire et plus" est assez disparate et comprend des personnes ayant très bien pu abandonner leurs études après la classe de sixième, comme des personnes ayant poursuivi des études supérieures qui sont très minoritaires.

proportion élevée de latrines, la présence d'eaux usées caractérisent les catégories les plus pauvres. Par ailleurs, on le voit bien pour un certain nombre de biens sélectionnés, le taux d'équipement est nettement plus faible chez les ménages pauvres que chez les deux autres catégories de ménages.

Figure 1. Caractéristiques de l'habitat et équipement selon les catégories sociales



Source : Enquête IFAN-IRD (2001).

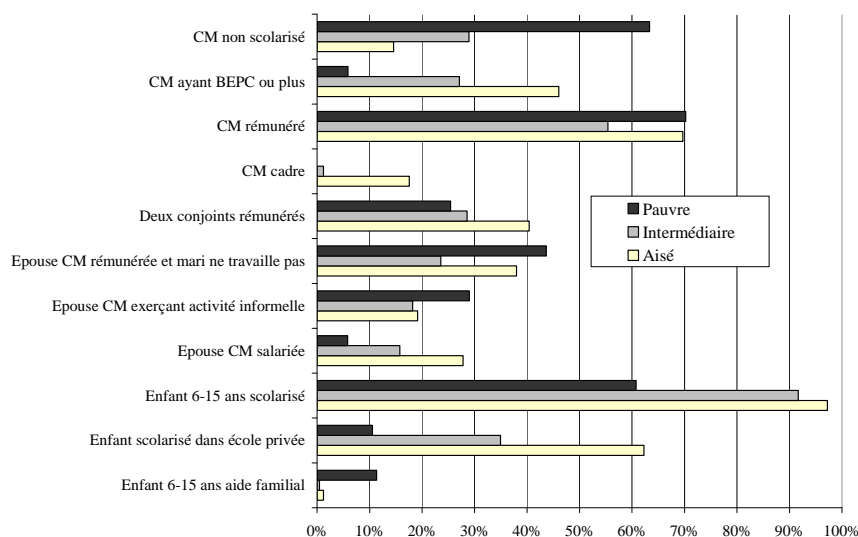
2.2. Quelles différences entre catégories sociales ?

Selon notre classification, la moitié des ménages dakarois peuvent être considérés comme pauvres. Les revenus des ménages appartenant à cette catégorie vont de 25 000 à 100 000 francs CFA ⁷. Ceux-ci proviennent principalement du chef de ménage qui prend en charge la plupart des dépenses. Les dépenses communes sont aussi plus importantes dans ces ménages. Vivant dans des conditions de vie très précaires et un dénuement total de biens d'équipement, ces derniers ne font quasiment pas de

⁷ Étant donné la complexité croissante des familles, il est difficile pour l'observateur extérieur de mesurer avec précision les ressources d'un ménage et plus encore les responsabilités financières de chacun dans les ménages souvent composés de plusieurs noyaux familiaux. Mais un ensemble de questions sur les conditions de vie nous a permis d'avoir quelques informations sur les ressources des ménages, l'épargne, les dépenses et la répartition de celles-ci entre les différents membres du ménage, le mode d'approvisionnement, la nature des repas préparés, les aides et les sources de revenus secondaires. Le manque d'exhaustivité de ce questionnaire empêchait de retenir la variable revenu pour élaborer une classification en termes monétaires.

dépenses en fournitures scolaires, en salaires de domestiques et en téléphone. On rencontre certains d'entre eux ne payant ni eau, ni électricité, car ils n'y ont pas accès. Ces ménages vivent au jour le jour, ils n'ont pas les moyens de s'approvisionner régulièrement en denrées de base et ils achètent leur nourriture en fonction de l'argent qu'ils gagnent quotidiennement. Ainsi, très rares sont ceux qui peuvent épargner. S'ils économisent une partie de leurs revenus, les ménages le font généralement sous forme personnelle ou en participant à des tontines. La plupart d'entre eux ont des dettes auprès des boutiquiers, commerçants ou amis et ont du retard dans le paiement des loyers ou des factures d'eau et d'électricité⁸.

Figure 2. Caractéristiques sociodémographiques selon les catégories sociales



Source : Enquête IFAN-IRD (2001).

Plus de 60 % des chefs de ménages pauvres sont analphabètes (figure 2). Leurs enfants (âgés de 6 à 15 ans) sont moins scolarisés que ceux des autres catégories sociales : le taux de scolarisation de leurs enfants est de 60 % contre 92 % dans la catégorie des ménages intermédiaires et 97 % dans celle des ménages aisés (Tableau 3). Près d'un enfant sur cinq (18 %)

⁸ Voir le travail d'Amélie Daguénet (2003) qui a synthétisé les informations disponibles sur les capacités financières de certains chefs de ménage de l'enquête. Les ordres de grandeur de revenus proviennent des résultats concernant un sous-échantillon de ménages.

des ménages pauvres est apprenti ou aide familial⁹ contre environ 2,5 % dans les catégories des ménages aisés et intermédiaires. Environ 30 % des épouses des chefs des ménages pauvres exercent des activités informelles, bien plus que celles des autres catégories sociales.

La catégorie des ménages intermédiaires est très difficile à cerner, elle connaît un niveau de vie moyen, mais se rapproche par certaines caractéristiques tantôt des ménages aisés, tantôt des ménages pauvres. Les revenus de ces ménages varient de 50 000 à 200 000 francs CFA. C'est le chef de ménage qui prend en charge les principales dépenses. Certains d'entre eux ne sont pas concernés par les dépenses en salaires domestiques, en fournitures scolaires et en téléphone. Ils s'approvisionnent pour la plupart tous les mois en denrées de base. Un faible pourcentage d'entre eux peut mettre de l'argent de côté dans un compte bancaire. S'ils ont des dettes, c'est le plus souvent auprès de boutiquiers, de commerçants ou d'amis. En ce qui concerne l'organisation de leur budget, les ménages de la classe intermédiaire se rapprochent plus des ménages de la classe aisée que de ceux de la classe pauvre. Pourtant, ces ménages ne sont pas à l'abri de la pauvreté, car ils restent très exposés à la perte d'emploi ou à la maladie. C'est seulement dans moins de 30 % des ménages de cette catégorie que les deux conjoints travaillent, alors que c'est dans cette classe que l'on relève la plus faible proportion de chefs de ménage exerçant une activité rémunérée (55 %).

Quant aux ménages de la classe aisée, ils se caractérisent par un niveau de vie relativement élevé : habitat de haut standing et fort bien équipé en appareils électro-ménagers. La plupart d'entre eux sont propriétaires de leur maison. Leurs revenus proviennent principalement de l'activité professionnelle du chef de ménage, mais ils peuvent provenir également d'autres membres de la famille ou par transfert depuis l'étranger. Toutes les dépenses pour la nourriture, la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, le téléphone, le transport et le personnel domestique sont principalement prises en charge par les chefs de ménage. Ces ménages ont les moyens de s'approvisionner en denrées de base dans des supermarchés ou des coopératives. Un certain nombre d'entre eux mettent de l'argent de côté sous forme d'épargne à la banque. C'est dans ces ménages que le chef de ménage est le plus instruit (Tableau 3). Les enfants sont quasiment tous scolarisés et, dans 60 % des cas, ils sont dans l'enseignement privé.

2.3. Caractéristiques des chefs des ménages pauvres

Afin de mettre en évidence certains facteurs qui caractérisent les

⁹ À peine 2 % des enfants de ces ménages exercent une activité rémunérée.

ménages pauvres, nous avons effectué une régression logistique ¹⁰ sur les caractéristiques des chefs de ménage en les classant en pauvres et non pauvres ou non (Tableau 4). Deux modèles sont pris en considération : le premier distingue, de manière séparée, le sexe et la situation matrimoniale du chef de ménage, le second retient une variable composite combinant le sexe et la situation matrimoniale.

Tableau 4. Déterminants de la pauvreté d'existence à Dakar

Modalités	Modèle 1	Modalités	Modèle 2
Sexe du chef de ménage			
Féminin	0,43***		
Masculin	Référence		
Âge du CM			
Moins de 40 ans	4,78***	Moins de 40 ans	4,77***
40-49 ans	1,41 **	40-49 ans	1,45 *
50-59 ans	NS	50-59 ans	NS
60 ans et plus	Référence	60 ans et plus	Référence
Niveau d'instruction CM			
Aucun	22,13***	Aucun	22,14***
Primaire	5,40***	Primaire	5,43***
Secondaire et plus	Référence	Secondaire et plus	Référence
Lieu de naissance du CM			
Autres villes	NS	Autres villes	N.S.
Rural	1,69 *	Rural	1,67 **
Dakar	Référence	Dakar	Référence
Situation matrimoniale du CM			
Célibataire	NS	Situation matrimoniale et sexe du CM	
Marié union monogame	Référence	Homme célibataire	1,28 *
Marié union polygame	NS	H. Marié union monogame	Référence
Divorcé	3,86***	H. Marié union polygame	NS
Veuf	NS	H. Divorcé ou veuf	NS
		Femme célibataire	NS
		F. mariée union monogame	NS
		F. mariée union polygame	NS
		Femme divorcée ou veuve	0,30***
Khi ²	207,12***	Khi ²	207,45***

Source : Calcul à partir de l'enquête IFAN-IRD 2001.

Le symbole *** indique que le coefficient est significatif au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 % ; NS indique non significatif.

¹⁰ La régression logistique est une technique statistique qui permet, à partir d'un fichier d'observations, d'estimer la probabilité pour une variable catégorielle (le plus souvent binaire) de connaître ou non un état à partir d'une série de variables explicatives (continues et/ou binaires).

L'absence de scolarisation du chef de ménage apparaît comme l'un des déterminants majeurs de la pauvreté à Dakar. Un ménage dirigé par une personne analphabète est 22 fois plus exposé à la pauvreté que celui dont le chef a suivi des études secondaires. Ces résultats n'indiquent pas pour autant que l'école permettrait d'échapper à la pauvreté. D'une part, ces résultats sont très marqués historiquement. Analyser les chefs de ménages, c'est s'intéresser essentiellement à des individus dont les trois-quarts ont plus de 40 ans. Cette analyse nous restitue donc le rôle positif de l'école au moins 30 ans plus tôt, c'est-à-dire dans les années 1970, voire bien avant. Par ailleurs, la plupart des pauvres sont issus de familles pauvres et, faute de moyens, n'ont pas pu entamer une scolarité.

De même, les migrants d'origine rurale ont une plus grande probabilité de connaître une situation de pauvreté. L'indicateur de pauvreté que nous avons construit, fondé sur l'équipement domestique, amplifie certainement cet aspect, car parmi ces migrants ruraux, certains ont une partie de leur ménage (leurs femmes ou certains de leurs enfants) qui reste au village. Comme nous l'avons déjà vu, les jeunes chefs de ménage sont plus concernés par la pauvreté. Ces derniers sont arrivés à l'âge adulte dans un contexte économique plus morose et dans une période où les logements sont plus difficilement accessibles.

La principale information tirée de l'analyse de régression est la mise en évidence d'un risque deux fois moindre pour les chefs de ménage féminins d'être pauvres par rapport aux chefs de ménage masculins (Tableau 4, modèle 1). Présentées souvent comme plus vulnérables, les femmes chefs de ménage sont dans l'ensemble moins "pauvres" que les hommes. Si on combine le sexe et la situation matrimoniale du chef de ménage, on s'aperçoit que les ménages dirigés par des femmes sont trois fois moins exposés à la pauvreté que ceux dirigés par des hommes mariés monogames (tableau 4, modèle 2). Les chefs de ménage féminins célibataires, très peu nombreux (moins de 4 %), sont essentiellement des jeunes bonnes migrantes partageant une chambre. C'est en fait surtout suite au décès de son mari qu'une femme accède au statut de chef de ménage (48 % des chefs de ménage féminins sont des veuves). Il s'agit par conséquent d'une situation subie (Adjamagbo *et al.* 2004) où la femme garde ou gère le patrimoine de son défunt mari. Les femmes chefs de ménage divorcées restent minoritaires (12 %). Les femmes divorcées se remarient rapidement, et parmi celles qui connaissent une période où elles restent divorcées, peu deviennent chefs de ménage ; les plus pauvres restent à la charge de leur famille d'origine. Fatou Binetou Dial (2008) démontre bien que chez les femmes les plus pauvres, qui se marient en général dans leur proche entourage, le mariage ou le divorce ne change pas leur condition économique. La vulnérabilité et la pauvreté de ces

femmes résultent de l'absence de ressources personnelles, économiques et sociales : elles n'ont ni capital scolaire minimal, ni capital social hors des ressources familiales. Toutefois, selon le même auteur, à partir d'un certain stade de dénuement, les plus pauvres des pauvres ne prennent pas l'initiative de divorcer.

3. Conséquences de la pauvreté sur les capacités des populations

Dans une étude réalisée sur les mesures de la pauvreté, Erik Thorbecke (2003) met en évidence le manque d'éducation comme étant un des facteurs principaux contribuant à la persistance de la pauvreté. L'étude des conséquences de la pauvreté sur les capacités des populations sera faite d'une part, en référence au différentiel existant entre pauvres et non pauvres quant à la satisfaction de leurs besoins essentiels en matière d'éducation, et d'autre part, quant à l'évolution des comportements démographiques.

3.1. Pauvreté et dépendance

La population dakaroise est jeune, l'entrée en activité est relativement tardive en particulier pour les femmes. La population à charge est donc importante et ce fait génère un rapport de dépendance relativement élevé surtout dans les ménages pauvres. En plus de la forte pression exercée par les membres à charge sur les ressources, les ménages pauvres se distinguent par le faible niveau d'instruction de leur population potentiellement active (figure 2). Cela limite considérablement les possibilités d'insertion professionnelle des pauvres même si le secteur informel affiche un dynamisme certain à Dakar. Eu égard à l'importance du chômage en milieu urbain, le rapport élevé de dépendance, surtout dans les ménages pauvres, pourrait induire un transfert de la pauvreté entre générations.

Alioune Diagne (2003) montre bien qu'à Dakar, les nouvelles générations de jeunes se sont "ajustées" au marché de l'emploi. Contrairement à leurs aînés, ils sont prêts à occuper un emploi, même lorsque celui-ci est faiblement rémunéré. Faute de revenu suffisant, ils restent à la charge des aînés. Cette situation explique la densification de l'occupation du logement à Dakar, surtout dans les ménages pauvres, où le nombre moyen de personnes par pièce est de 3 contre seulement 1,5 dans les autres catégories de ménages. Les difficultés rencontrées par les jeunes générations pour constituer leur propre ménage seraient à la base de cet accroissement de la taille des ménages (Antoine *et al.* 1995).

En somme, les citoyens pauvres se distingueraient par des conditions

de logement précaires en général et une grande promiscuité pouvant avoir des incidences non seulement sur leur santé, mais aussi sur la salubrité du cadre de vie et leurs comportements. À ces privations, s'ajoutent un faible accès à l'instruction et de grandes inégalités entre pauvres et non-pauvres. Quelles incidences cette précarité des conditions de vie des populations pourrait-elle avoir sur la scolarisation des enfants ?

3.2. *Pauvreté et éducation*

Composante essentielle du capital humain, l'éducation améliore la productivité du travail, facilite l'insertion professionnelle et œuvre en faveur de l'atténuation de la pauvreté (Jacquemot et Raffinot 1993). Or, en dépit des efforts considérables accomplis dans le domaine de la scolarisation, le manque d'instruction touche aujourd'hui encore des couches relativement importantes de la population sénégalaise ¹¹.

À Dakar, dans les ménages dont le chef de ménage n'est pas instruit, 44 % des enfants âgés de 6 à 15 ans, appartenant à des ménages pauvres, ne vont pas à l'école, contre 15 % dans les autres catégories sociales. Même lorsque le chef de ménage est instruit, environ 17 % des jeunes de 6 à 15 ans des ménages pauvres ne sont pas scolarisés, alors que les enfants des catégories aisées et intermédiaires sont quasiment tous scolarisés. La discrimination concernant les filles touche surtout celles appartenant à un ménage pauvre dont le chef n'a pas été scolarisé ou n'a suivi que des études primaires (respectivement 53 % et 45 % des filles appartenant à des ménages de ces catégories ne vont pas à l'école).

L'accès aux études secondaires est un autre révélateur des différences marquées entre catégories sociales. Chez les pauvres, seulement 16 % des enfants entreprennent des études secondaires. Plus inquiétant, même les enfants dont les parents ont suivi des études secondaires ¹² sont faiblement scolarisés dans le secondaire (seulement 35 % des enfants). A l'inverse, parmi les catégories un peu plus aisées, plus de la moitié des enfants en âge de le faire entreprennent une scolarité secondaire (58 %) et près de 80 % parmi ceux dont les parents avaient déjà suivi des études secondaires. Un double constat s'impose : non seulement, les ménages pauvres dont les chefs ne sont pas instruits n'envoient pas en grand nombre leurs enfants à l'école, mais même les parents instruits mais pauvres ne sont plus capables d'offrir à leurs enfants une formation équivalente à la leur.

¹¹ Cela justifie l'importance accordée à l'éducation de base dans la politique éducative nationale. La généralisation de l'enseignement primaire et l'amélioration progressive de sa qualité figurent en effet parmi les objectifs prioritaires du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (1999-2008).

¹² Ils sont peu nombreux toutefois parmi les pauvres à avoir entamé ce cursus.

À ces inégalités dans la scolarisation, s'ajoutent des différences de rapport à l'école et de qualité de l'enseignement. Souleymane Gomis (2003) souligne que les parents des classes populaire et moyenne ont une vision instrumentaliste de l'école, déléguant à cette institution la promotion de leurs enfants, tandis que les parents aisés accompagnent et encadrent le travail de l'enfant. Cet écart est renforcé par la grande inégalité de l'offre scolaire. Dans un travail récent, Laure Moguerou (2003)¹³ montre comment les plus riches gardent la mainmise sur les initiatives privées de qualité, permettant ainsi à leurs enfants d'échapper à la dégradation du système scolaire public. Par contre, les pauvres, exclus des écoles privées de qualité, doivent se contenter des classes pléthoriques ou des initiatives privées de quartier sans grande valeur pédagogique.

La faible scolarisation des pauvres serait-elle imputable aux nécessités de survie des ménages, au manque de confiance dans l'école comme moyen d'insertion sur le marché du travail ? Il est vrai qu'à Dakar, nombreuses sont les possibilités d'insertion précoce des enfants dans le secteur informel, en particulier par la voie de l'apprentissage. Ce sont essentiellement dans les ménages pauvres dont le chef est peu ou pas instruit que l'on relève la plus forte proportion d'enfants de 6 à 15 ans en situation d'apprentissage ou d'aide familial (autour de 18 %). Par contre, cette proportion d'enfants en situation d'apprentissage est négligeable dans les autres catégories sociales (environ 2 %). Ce sont également dans les ménages les plus pauvres que les enfants participent le plus aux activités économiques et où leur contribution au budget familial est relativement substantielle (Kuépié 2003).

Les ménages urbains pauvres investissent insuffisamment dans la scolarisation des enfants, et encore moins dans celle des filles. Globalement, les chances de leurs enfants d'échapper à la pauvreté sont grandement hypothéquées. Si l'éducation permet l'acquisition de compétences essentielles permettant à l'enfant de faire face, de manière pratique et efficace, aux défis de la vie moderne (UNICEF 1999), sa rentabilité reste cependant liée aux conditions de survie des enfants.

3.3. Pauvreté et transition démographique

Le Sénégal connaît au cours de ces dernières décennies un début de transition démographique (Adjamagbo et Antoine 2002). Cette situation résulte des importants progrès réalisés en matière de recul de la mortalité et d'allongement de l'espérance de vie, ainsi que de la baisse de la fécondité. Cette dernière, amorcée dans les couches sociales éduquées et urbanisées, commence à toucher les populations moins instruites et vivant

¹³ À partir des données de l'enquête IFAN-IRD déjà citée.

en milieu rural. De 7,2 enfants par femme en 1978 (ESF 1981), le taux de fécondité est tombé à 5,3 enfants en 2005 selon l'EDS IV (Ndiaye et Ayad 2006). On enregistre la même tendance en ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile. Même si la croissance démographique naturelle s'est ralentie, elle oblitère encore en partie la croissance économique. Comme le souligne un travail récent (Diagne et Daffé 2002), pour que celle-ci soit bénéfique au plus grand nombre et à long terme, il faut, compte tenu du croît démographique, qu'elle atteigne au moins un taux de 5,7 % par an ¹⁴.

Sur l'ensemble du Sénégal, le niveau de fécondité est très différent d'une catégorie de ménages à une autre. Selon les résultats de l'EDS IV (Ndiaye et Ayad 2006), l'indice synthétique de fécondité est de 7 enfants par femme pour le quintile le plus pauvre et de 3,8 enfants pour le quintile le plus riche, soit près de deux fois moins. L'écart est encore plus grand en ce qui concerne la mortalité juvénile : entre 1 et 5 ans, les enfants pauvres ont un quotient de mortalité quatre fois plus élevé que les enfants du quintile le plus riche (103 ‰ contre 25 ‰).

Tableau 5. Descendance atteinte aux âges de 20 et 30 ans par génération et par catégorie sociale à Dakar

Catégorie sociale	Génération			
	1942-56	1957-66	1967-76	1977-81
Âge				
Pauvre				
20 ans	1,29	0,81	0,74	0,69
30 ans	4,22	3,16	2,57	
Intermédiaire				
20 ans	0,89	0,26	0,39	0,02
30 ans	3,53	2,24	1,01	
Aisée				
20 ans	0,53	0,3	0,27	0
30 ans	2,93	1,63	1,56	

Source : Enquête IFAN-IRD (2001).

Le recueil de biographies lors de l'enquête IFAN-IRD en 2001 permet de reconstituer pour différentes générations la descendance atteinte respectivement aux âges de 20 et 30 ans, et de mettre en évidence le recul différentiel de la fécondité à Dakar selon les catégories sociales (Tableau 5). La génération 1942-56 avait 20 ans entre 1962 et 1976, et 30 ans entre 1972 et 1986 soit aux environs de la décennie 1970. La génération la plus jeune (1977-81) a atteint 20 ans à la fin des années

¹⁴ Soit un doublement de la richesse en 25 ans environ.

1990. Plusieurs constats peuvent être établis à partir des résultats présentés au tableau 5. Quelle que soit la catégorie sociale, la baisse de la fécondité est bien établie : par exemple à l'âge de 20 ans, sur une période de trente ans (environ entre les années 1970 et 2000), on est passé chez les femmes pauvres de 1,29 à 0,69 enfants par femme, soit une réduction de moitié. Dans les catégories les plus aisées, la fécondité déjà très faible (0,53 enfant) pour la génération la plus vieille est devenue quasi nulle à l'âge de 20 ans pour la génération la plus jeune. La fécondité reste donc bien plus précoce chez les pauvres, même si cette précocité n'a plus l'ampleur d'autrefois.

À l'âge de 30 ans, les écarts entre catégories sociales restent importants. Dans la génération 1967-76 les femmes pauvres ont déjà 2,57 enfants en moyenne, alors que celles des catégories intermédiaires ou aisées n'ont respectivement que 1,01 et 1,56 enfant en moyenne (tableau 5). Ces valeurs marquent toutefois un net recul par rapport à la descendance atteinte au même âge par les femmes de la génération 1942-56 où la descendance atteinte à 30 ans était respectivement de 4,22, 3,53 et 2,93 enfants par femme selon les différentes catégories sociales.

Le recul important de l'âge au mariage à Dakar est l'un des facteurs qui ont contribué à la baisse de la fécondité. Dans la génération 1942-56, 90 % des femmes pauvres étaient déjà mariées à l'âge de 20 ans. Elles ne sont plus que 35 % au même âge pour la génération la plus jeune. Pour les femmes appartenant aux catégories les plus aisées, la proportion de femmes déjà mariées à 20 ans passe d'une génération à l'autre respectivement de 41 à 18 %.

Il existe également une dépendance accrue des jeunes en ville du fait du chômage ou d'emplois peu rémunérateurs. Cette charge que constituent les jeunes adultes pour les parents remet profondément en cause la perception des "coûts et bénéfices" d'une descendance nombreuse. Quelle prise en charge de ses vieux jours peut espérer un père de 60 ans qui voit ses enfants chômeurs rester dans la maison familiale bien après l'âge de 30 ans ? La prise de conscience d'un tel retournement de situation contribue aussi à faire baisser la fécondité en favorisant l'aspiration à une descendance moins nombreuse parce que celle-ci n'offre désormais plus les retombées attendues, tout au moins en ville. Est-on en présence de l'émergence d'un malthusianisme de pauvreté comme en Amérique Latine (Cosio-Zavala 2001) ¹⁵ ?

¹⁵ C'est plus ou moins le même processus qu'on observe en Amérique latine (Cosio-Zavala 2001). Seulement, la baisse de la fécondité dans les catégories défavorisées est intervenue certes dans un contexte de crise, mais était aussi caractérisée par une offre abondante et une accessibilité à la contraception (ainsi qu'une demande par la population) pour toutes les catégories de la population. Ce qui n'est pas encore le cas au Sénégal.

En milieu urbain, indubitablement, la pauvreté favorise la marginalisation. Sur 10 ménages pauvres, sept se distinguent tant par leur faible pouvoir économique que par les conditions de vie précaires auxquelles ils sont confrontés. Cette précarité des conditions de vie se traduit par un faible accès à l'eau potable, un taux élevé d'exposition aux maladies infectieuses et parasitaires, des conditions de maternité à risque pour les femmes en âge de procréer, une faible scolarisation des enfants, un taux élevé de déperdition scolaire et de malnutrition (Fouéré *et al.* 2000). Les enfants, qui constituent l'un des groupes les plus vulnérables, surtout dans les ménages pauvres, sont ainsi soumis à des conditions de vie peu favorables à leur survie et à leur développement. Cette situation, qui semble propice à la persistance et au transfert intergénérationnel de la pauvreté, contribuerait à entretenir le cercle vicieux de l'ignorance, de la misère et de la maladie.

Conclusion

Classé parmi les pays pauvres très endettés, le Sénégal abrite une proportion relativement importante de pauvres. La crise économique et ses effets induits sur les investissements publics, le marché du travail et le pouvoir d'achat des consommateurs ont contribué à la dégradation des conditions de vie des populations surtout en milieu urbain. Les populations urbaines affectées par la pauvreté d'existence cumuleraient ainsi des privations allant des conditions de logement précaires au taux élevé d'exposition aux maladies infectieuses et parasitaires ainsi qu'à un faible accès à l'instruction, à une alimentation saine et équilibrée et aux soins de santé. Cette vulnérabilité des pauvres pourrait créer des conditions favorables à la persistance de la pauvreté, au transfert intergénérationnel des inégalités, et contribuer à la marginalisation des couches défavorisées en milieu urbain.

En outre, les enfants constituent les populations les plus vulnérables surtout dans les ménages pauvres. Ils se distinguent par un faible accès à l'instruction et aux soins de santé, un taux élevé de déperdition scolaire et de malnutrition. L'absence d'instruction est l'un des déterminants majeurs de la pauvreté tant sous sa forme monétaire que non monétaire. Mais l'éducation est aussi un des principaux moyens d'y échapper.

Le piège se referme sur les pauvres. Faiblement scolarisés eux-mêmes, ils scolarisent moins leurs enfants que les autres catégories sociales. La situation est bien plus inquiétante encore chez les ménages pauvres dont le chef est instruit et qui n'ont parfois plus les moyens de scolariser leurs enfants, provoquant ainsi une certaine régression sociale :

la pauvreté freine la transmission du patrimoine scolaire. Quel que soit leur statut économique, les ménages investissent davantage dans l'instruction des garçons que dans celle des filles, le phénomène étant bien plus marqué chez les ménages pauvres. Cela réduit considérablement la capacité des femmes à participer à l'effort de développement pour en faire des "gestionnaires" de la pauvreté.

Par ailleurs, la pauvreté constitue un facteur de ralentissement du processus de changement démographique amorcé au Sénégal. Elle représente un frein à l'amélioration de l'espérance de vie et à la baisse de la fécondité.

Chez les plus pauvres, une détérioration de leurs conditions de vie, si minime soit-elle, peut avoir des répercussions catastrophiques sur leur devenir. Les catégories pauvres et extrêmement pauvres ne sont toutefois pas les seules personnes vulnérables. La vulnérabilité est également un processus dynamique ¹⁶. Comment identifier à l'avance les populations à risque de vulnérabilité, en dehors des plus pauvres ? Quasiment toute une frange de la société sénégalaise, sans être pauvre, demeure vulnérable. Comment faire face au décès inopiné du père ou du conjoint ? Comment faire face à un accident ou un problème grave de santé, à la perte d'un emploi ou à l'arrêt d'activité aux âges élevés (Antoine 2007) ? L'aptitude des individus à gérer les incertitudes (en particulier, celles liées à la santé, à la perte de sources directes ou indirectes de revenus) peut minimiser leur risque de tomber dans la pauvreté.

Les classes moyennes urbaines sont aussi touchées par la crise. Faute de ressources, les modes de solidarité par redistribution directe à partir des classes moyennes s'essouffent : on constate un repli sur la famille au sens strict et les jeunes restent de plus en plus longtemps dépendants des aînés. On parle souvent de transfert intergénérationnel de la pauvreté : les enfants de pauvres deviendront pauvres faute de formation en particulier. Mais actuellement la situation est plus grave, les jeunes adultes diplômés et actuellement encore au chômage à des âges avancés, risquent fort de ne pouvoir s'acquitter de leur fonction de solidarité envers leurs aînés. Les jeunes se marient de plus en plus tard et en l'absence de source de revenu fiable, ils sont pour la plupart hébergés par des parents ou des tuteurs. L'autonomie résidentielle de plus en plus tardive des jeunes transforme systématiquement de nombreux ménages en agrégation de plusieurs noyaux familiaux de générations différentes. Les jeunes générations n'ont plus les moyens financiers suffisants pour acquérir des parcelles et procéder à l'auto-construction. Il n'existe pas non plus de logements locatifs adaptés à leurs capacités financières. Certes le système de la grande concession familiale

¹⁶ Ce processus se développe dans un sens négatif.

qui se reproduit en ville, amoindrit les tensions sur le marché immobilier, mais combien de temps encore une partie de la population pourra-t-elle en héberger une autre ?

Atténuer la vulnérabilité passe par la mise en place de protections sociales formelles ou sous forme mutualiste, reposant sur des solidarités de quartier, de corporation, etc. Des politiques ciblées de lutte contre la pauvreté visant à assurer un minimum de services de première nécessité et d'infrastructures sociales sont nécessaires : programmes spéciaux d'alimentation, d'assistance médicale surtout dans des zones de forte concentration de pauvreté ; programmes de développement de l'enseignement élémentaire ; programmes de formation professionnelle des femmes ; travaux d'adduction d'eau et d'irrigation, de désenclavement de certaines zones par construction de route ou d'électrification ; programmes spéciaux d'amélioration de l'habitat dans les quartiers plus pauvres ; programmes d'emplois d'urgence pour l'entretien de la voirie ; aides au développement de micro-projets productifs. Mais cela permet-il d'échapper à la vulnérabilité ? Ces politiques constituent un palliatif réservé aux exclus du marché.

En réduisant les possibilités d'insertion économique des jeunes et des femmes, la pauvreté accroît leur vulnérabilité. Ces nombreuses privations les enferment dans des trappes de pauvreté auto-entretenu (Razafindrakoto et Roubaud 2001). La précarité des conditions de vie des ménages pauvres de même que les stratégies développées par ceux-ci pour assurer leur survie favorise la persistance de la pauvreté. Ainsi, la pauvreté plutôt que d'être transitoire serait en passe de devenir un phénomène chronique dans les ménages urbains du Sénégal.

Bibliographie

- Adjamagbo Agnès, Antoine Philippe, 2002, « Le Sénégal face au défi démographique », in M.-C. Diop (éd.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 511-547.
- Adjamagbo Agnès, Antoine Philippe, Dial Fatou Binetou, 2004, « Le dilemme des dakaroises : entre travailler et "bien travailler" », in M.-C. Diop (éd.), *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, Paris, Karthala, pp. 247-272.
- Amis Philip, 2002, *Thinking about Chronic Urban Poverty*, CPRC Working Paper N° 12, 20 p.
- Antoine Philippe, 2007, « La place et l'activité des personnes âgées dans sept

- capitales ouest-africaines », in P. Antoine (éd), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, Ceped, collection Rencontres, pp. 31-62.
- Antoine Philippe, Bocquier Philippe, Fall Abdou Salam, Guissé Y. Mbargane, Nanitelamio Jeanne, 1995, *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, ORSTOM-IFAN-CEPED, 209 p.
- Antoine Philippe, Fall Abdou Salam (éds.), 2002, *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*, Rapport d'étape pour le CODESRIA, IRD-IFAN, Dakar, 118 p + 22 p annexes.
- Brockeroft Martin, Brennan Ellen, 1997, *The Poverty of Cities in the Developing World*, Working Papers N° 96, New-York, Population Council, 54 p.
- Cosio-Zavala Maria, 2001, « Les deux modèles de transition démographique en Amérique Latine : le malthusianisme de pauvreté », in F. Gendreau et M. Poupard M. (dir.), *Les transitions démographiques dans les pays du Sud*, Paris, Éditions Estem Aupelf-Uref, pp. 41-52.
- Daguenet Amélie, 2003, *Crise et pauvreté en Afrique : le cas des ménages dakarois*. Mémoire de DESS de démographie appliquée. Université de Saint Quentin en Yvelines, 84 p + 32 p. annexes.
- Diagne Abdoulaye, Gaye Daffé, 2002, *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, CREA-Karthala, 273 p.
- Diagne Alioune, 2003, « L'entrée dans la vie professionnelle à Dakar : moins d'attente plus de précarité », *Population et pauvreté en Afrique*, 4^{ème} Conférence africaine sur la population. UEPA, Tunis, 8-12 décembre 2003, 17 p.
- Dial Fatou Binetou, 2008, *Mariage et divorce à Dakar. Itinéraires féminins*, Paris et Dakar, Karthala et Crepos, 200 p.
- Direction de la Prévision et de la Statistique, 1997, *Enquête sénégalaise auprès des ménages ESAM, Rapport de synthèse*, Dakar, Ministère de l'Économie des Finances et du Plan, 177 p.
- Fall Soukeynatou, Sylla Momar Ballé, 2000, *Etude de la pauvreté urbaine au Sénégal (1991-1997)*. Dakar, Direction de la Prévision et de la Statistique, Ministère de l'Économie et des Finances, 33 p.
- Fall Soukeynatou, Ohashi Keita, 2002, « Pauvreté et situation des enfants dans les pays du Sahel », *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours*, Paris, AIDELF, pp. 55-62.
- Fouéré Thierry, Maire Bernard, Delpuech Francis, Martin-Prevel Yves, Tchibindat Félicité, Adoua-Oyila Guy, 2000, « Dietary Changes in African Urban Households in Response to Currency Devaluation : Foreseeable Risks for Health and Nutrition », *Public Health Nutrition*, 3, 3, pp. 293-301.
- Gomis Souleymane, 2003, *La relation famille-école au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 307 p.
- Hewett Paul C., Montgomery Mark R., 2001, *Poverty and Public Services in Developing-Country Cities*, Working Paper, n° 154, New York, Population Council, 62 p.

- Jacquemot Pierre, Raffinot Marc, 1993, *La nouvelle politique économique en Afrique*, Paris, EDICEF/AUPELF-UREF, 351 p.
- Kuépié Mathias, 2003, « Revenu du chef de ménage et stratégies de survie des ménages pauvres : une comparaison Dakar/Bamako », *Population et pauvreté en Afrique*, 4^{ème} Conférence africaine sur la population. UEPA, Tunis, 8-12 décembre 2003, 23 p.
- Lollivier Stefan, Verger Daniel, 1997, « Pauvreté d'existence, monétaire et subjective sont distinctes », *Économie et Statistique*, 308-309-310, Paris, INSEE, pp. 113-142.
- Ministère de l'Économie et des Finances (Direction de la statistique), 1981, *Enquête sénégalaise sur la fécondité. 1978*. Dakar, Volume I, 148 p. + 70 p. Annexes.
- Ministère de l'Économie et des Finances et du Plan (Direction de la Prévision et de la Statistique), CERPOD, 1998, *Enquête sénégalaise sur les migrations et l'urbanisation (EMUS)*, Bamako, CERPOD, 168 p.
- Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération Technique, 1962. *Recensement démographique de Dakar (1955)*, Ministère de la Coopération, Paris, 143 p. + 69 p. annexes.
- Moguerou Laure, 2003, « Qualité de l'éducation et pauvreté à Dakar, une école au service de tous ou des écoles au profit de chacun ? », *Population et pauvreté en Afrique*, 4^{ème} Conférence africaine sur la population. UEPA, Tunis, 8-12 décembre 2003, 14 p.
- Ndiaye Salif, Ayad Mohamed, 2006, *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal 2005*, Dakar et Calverton, Maryland, Centre de Recherche pour le Développement Humain [Sénégal] et ORC Macro.
- Nzabandora Anderson, Yoda Arsène, 2002, *Profil hiérarchique des ménages suivant les caractéristiques de l'habitat et de l'équipement : une approche par la stratification sociale*, Mémoire d'Ingénieur des travaux statistiques, École Nationale d'économie appliquée, 98 p.
- Razafindrakoto Mireille, Roubaud François, 2002, « Pauvreté et récession dans les métropoles africaines et malgaches : éléments de diagnostic », in J.-P. Cling, M. Razafindrakoto et F. Roubaud, *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica, pp. 111-140.
- Thorbecke Erik, 2003, « Conceptual and Measurement Issues in Poverty Analysis », Paper prepared for a wider conference on *Inequality, Poverty and Human Well-Being*, 27 p.
- UNICEF, 1999, *Situation des enfants dans le monde*, New York, 141 p.

Antoine Philippe, Fall S. Population et pauvreté à Dakar.

In : Daffé G. (dir.), Diagne A. (dir.). Le Sénégal face aux défis de la pauvreté : les oubliés de la croissance.

Paris (FRA), Dakar : Karthala, CRES, 2008, p. 29-50.

(Hommes et Sociétés). ISSN 0993-4294